



Prud'hommes : Demande de pièces à la partie adverse

Par **Gypaete3011**, le **21/03/2021** à **16:11**

Bonjour

Je suis engagé dans un procès Prudhommes avec mon ancien employeur. J'ai saisi le tribunal, déposé mes conclusions, reçu les conclusions en réponse de leur avocat. Je voudrais leur demander de produire comme pièces utiles au procès quelques documents qui sont en leur possession mais auxquelles je n'ai plus accès, ayant été viré de la boîte (documents d'organisation des astreintes de l'été dernier, discours du président à telle date, etc...)

Est-ce possible d'obtenir communication de ces pièces et si oui, quelle est la procédure à suivre ?

Merci

Gypaete3011

Par **P.M.**, le **21/03/2021** à **16:17**

Bonjour,

Vous pourriez les demander par l'intermédiaire du Conseil de Prud'Hommes ou plutôt par un Huissier une sommation d'avoir à produire telle ou telle pièce...